

Charte d'utilisation des espaces partagés de la maison de la culture

1. ESPRIT DES ESPACES PARTAGÉS

Ces espaces vous sont mis à disposition **gratuitement** si votre activité est **gratuite et à caractère socio-culturel**.

Pour que tous et toutes puissent les investir et les habiter, l'équipe de la maison sera attentive à ne pas accorder de récurrence d'occupation.

Pour qui ?

- Associations à caractère socio-culturelles, groupement de citoyen·nes
- Les événements à caractère politique ou à titre privé ne seront pas acceptés.

Cette charte a pour but de préserver une bonne gestion collective des espaces partagés de la maison.

2. ACCÈS ET HORAIRES

- L'accès aux espaces est réservé aux usager·ères inscrites, invité·es accompagnés ou participant·es aux activités.
- Les horaires d'ouverture de la maison doivent être respectés

3. VIVRE ENSEMBLE

Chaque personne qui vient dans la maison s'engage à adopter un comportement respectueux et bienveillant envers les autres occupant·es ou personnes de passage.

Les conversations et activités doivent se faire dans le respect du niveau sonore acceptable pour les autres usager·ères et activités de la maison.

4. RESPECT DES ESPACES

L'utilisateur·rice veille à **maintenir l'espace propre et rangé** après chaque usage.

L'espace doit être rendu dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé.

Le mobilier peut être déplacé à condition de le **remettre en place** selon le plan initial affiché à l'entrée du local

5. RÉSERVATION DES ESPACES PARTAGÉS

- Les salles d'activités, d'ateliers ou de réunions doivent être réservées via notre site internet (<https://maisonculturetournai.com>) au moins 15 jours à l'avance.
- Pour que tous et toutes puissent les investir et les habiter, l'équipe de la maison sera attentive à ne pas accorder de récurrence d'occupation.
- Les réservations doivent être respectées : prévenir en cas de retard, d'annulation ou de besoin supplémentaire l'équipe de la billetterie : **069 25 30 80**.
- Un espace non utilisé doit pouvoir être libéré pour les autres utilisateur·rices.
- Prévenir au moins 48 heures à l'avance.

6. MATÉRIEL MUTUALISÉ

- Le matériel technique ou audiovisuel est utilisable **uniquement sur demande** et selon les modalités définies (voir mode d'emploi sur le site)
- Toutes autres types de matériel n'est pas empruntable.
- Tout matériel oit être rendu dans l'état où il a été emprunté.
- L'utilisateur-riche est responsable de toute utilisation non conforme ou détérioration.

7. USAGE DU NUMÉRIQUE ET CYBERSÉCURITÉ

- Le réseau wifi est accessible sous réserve de respecter les lois (propriété intellectuelle, sécurité, données personnelles).
- Les contenus illicites ou dangereux sont interdits.
- La protection des données personnelles des utilisateur-rices doit être respectée.

8. SÉCURITÉ ET RESPECT DES LIEUX

- Les consignes de sécurité (incendie, évacuation, premiers secours) doivent être respectées.
- Les issues de secours, couloirs doivent rester dégagées en permanence.
- Toute panne, perte ou dégradation doit être signalée.
- Les produits dangereux sont strictement encadrés et leur usage doit être validé.
- Le lieu ne peut être utilisé qu'à d'autres fins que celles prévues par le projet associatif.
- Toute situation anormale (porte ouverte, intrusion, incident) doit être signalée à l'équipe de la maison.
- La consommation d'alcool n'est permise que dans le cadre d'événements autorisés.

9. ÉCOLOGIE ET RESPONSABILITÉ

- Le tiers-lieu s'inscrit dans une démarche durable.
- Les déchets sont triés et déposés dans les poubelles appropriées.
- Pour le tiers-lieu les éléments encombrants doivent être évacués par les utilisateur-rices eux-elles-mêmes, sauf accord préalable.

Les usager-ères sont invités à :

- réduire leur consommation d'énergie,
- limiter le gaspillage,
- privilégier la réutilisation et le partage,
- participer aux actions écoresponsables menées par le lieu.

10. RESPONSABILITÉ ET MANQUEMENTS

- Chaque utilisateur-riche est responsable de son comportement et des dommages causés.
- En cas de non-respect répété ou grave de la charte, des mesures peuvent être prises : rappel, suspension d'accès ou exclusion.

11. Engagement des utilisateurs

En fréquentant les espaces partagés de la maison, chaque personne reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à la respecter pour le bien-être collectif.

UTILISATEUR·RICE

Prénom / nom :

Adresse e-mail :

Mention lu et approuvé :

Lieu, date et signature :

MAISON DE LA CULTURE

Lieu, date et signature :